PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 16 JUIN 2014

(Peney-le-Jorat, Grande salle)

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, salue l'assemblée et ouvre la séance à 20h00.

00. Ouverture de la séance

La secrétaire procède à l'appel. 39 conseillers sont présents et 11 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

01. Procès-verbal du 5 mai 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une abstention.

02. Communications du président

Le président n'a pas de communication.

03.Communications de la Municipalité

Le Syndic, Patrick Keller, informe les membres du conseil que la Municipalité s'est attelée au projet de chauffage sur le site de l'ancien émetteur de Sottens. Il s'avère qu'il n'est pas possible de mettre en place une structure définitive immédiatement. Cependant, d'ici à l'automne, une solution provisoire, nettement moins coûteuse que l'installation actuelle, va être mise en place afin de chauffer la villa attenante ainsi que les locaux de l'émetteur.

Lyvia Schertenleib complète et détaille les informations concernant la forêt présentes dans le rapport de gestion 2013.

À propos de la zone d'accueil du Chalet du pâturage, Jean-Paul Cavin demande quel serait l'éventuel projet dont a parlé Madame Schertenleib. Cette dernière lui répond qu'une fois l'aval de la Confédération sur ce dossier, les communes disposeront de quatre ans pour mettre en place ce parc périurbain avec l'accord des conseils bien entendu. Durant cette étude, la commune de Jorat-Menthue aura l'occasion de mettre en avant ses souhaits, notamment à propos du Chalet du pâturage. Bien que rien ne soit encore fixé, elle évoque notamment la possibilité de faire des chambres d'hôtes par exemple.

Georges Guinchard a été surpris de lire dans les journaux que dans l'enceinte de ce parc périurbain, il ne sera pas autorisé de sortir des chemins et sentiers. Madame Schertenleib lui répond qu'il est vrai que dans la zone centrale de 400 hectares, il sera possible de circuler uniquement sur les sentiers. Cependant, au sein de la zone tampon de 200 hectares, il sera possible de se balader partout. Elle ajoute que pour l'instant, tout ceci est sujet à discussion, c'est pourquoi elle ne peut pas répondre plus précisément.

Françoise Gavillet est très favorable au développement de ce parc. Cependant, elle est également méfiante face à un certain nombre d'idées qui consisteraient notamment à dire qu'il faut faire des chambres d'hôtes ou encore mettre des bistrots. Elle donne l'exemple de la clairière entre Villars-Tiercelin et le Chalet-à Gobet pour souligner que ce qui fait sa valeur c'est justement qu'il n'y ait rien d'autre que des terrains et un chalet de qualité. La question qu'elle pose donc est de savoir à quel moment les conseils communaux, via les commissions ad'hoc, pourront travailler afin de faire entendre les positions de chacun avant que les choses ne soient définitivement figées. Lyvia Schertenleib l'informe que les conseils pourront prendre position à la fin des 4 ans d'études. Elle tient compte de la demande et va en faire part au comité directeur responsable de ce projet. Jean-Paul Cavin appuie fortement la remarque de Madame Gavillet. Selon lui, il faudrait éviter que nous nous retrouvions dans 4 ans avec un projet déjà tout ficelé auquel nous n'aurons plus qu'à dire oui ou non. Il pense qu'il serait bien que la température soit prise au sein des communes concernées. À ce sujet, Roger Kormann prend également la parole afin d'apporter son soutien à Madame Gavillet et Monsieur Cavin.

04. Préavis No 46-2014 : Comptes 2013

Le rapport de la commission de gestion est lu.

Le président passe en revue les comptes.

Les comptes 2013 sont acceptés à l'unanimité.

Monsieur Grossen remercie la boursière pour ces comptes.

05. Préavis No 47-2014 : Gestion 2013

Le rapport de la commission de gestion est lu.

Le président passe en revue les divers points du rapport de gestion.

À propos du résultat financier du dépôt à plaquettes, Roger Kormann demande si le problème vient du manque de demandes de ces plaquettes. Lyvia Schertenleib lui répond qu'actuellement ceci est effectivement dû à un manque de demandes. Patrick Keller ajoute qu'au niveau du prix de vente des plaquettes, il est difficile de concurrencer la forte provenance de l'étranger.

Concernant la place de la Laiterie, Christophe Dubrit rappelle qu'une partie des fonds provient d'une succession dont la décideuse avait prévu une affectation d'aspect social. Il avait été question dans le projet d'installer des engins de jeux pour les enfants afin de faire de cet espace quelque chose de social. Il demande si la Municipalité en a tenu compte car les travaux avancent mais rien de tout ceci ne semble voir le jour c'est pourquoi il se permet de rappeler le souhait de la personne qui a légué ce fond. Monsieur Keller lui répond qu'effectivement la deuxième partie de ce projet, c'est-à-dire l'aspect loisir, va être réalisée dans un second temps.

Jean-Paul Cavin souhaite signaler qu'à deux reprises, lorsqu'il a fallu faire des travaux sur la route de Corcelles à la sortie du village de Peney-le-Jorat, le responsable du chantier a trouvé bon de détourner la circulation par le chemin de Montmeillan ce qui évitait d'installer des feux de circulation. Ceci s'est avéré être une fausse bonne idée dans la mesure où la voirie de ce chemin n'est pas adaptée à la circulation qu'il peut y avoir sur la route de Corcelles. De plus ceci s'est également révélé dangereux pour les nombreux enfants du quartier mis en danger par une circulation accrue. En outre, il y a également eu beaucoup de poids lourds pour qui ce détour a été un véritable piège. De ce fait, Monsieur Cavin souhaite donc qu'on renonce à cette solution ultérieurement. Line Gavillet l'informe qu'il est

toujours très compliqué de trouver la bonne solution lors de travaux de la sorte mais elle assure que tout le monde essaie de faire au mieux et que, effectivement, la prochaine fois une solution alternative sera trouvée. Patrick Keller appuie Madame Gavillet en ajoutant que le problème était dû à une canalisation qui a lâché et qu'au vu de la complexité des travaux (notamment le risque que la route s'effondre ne sachant pas où était la canalisation concernée), il a été décidé de fermer ce tronçon pour la sécurité de tout le monde.

La gestion municipale 2013 est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Grossen remercie la Municipalité pour cette gestion.

06. Elections du président, du vice-président, des scrutateurs et des scrutateurs suppléants

Election du président

Le vice-président, Christophe Korber prend la parole pour ce premier point. Monsieur Grossen est toujours candidat à ce poste. Comme le règlement des communes le propose, si le nombre de candidats correspond aux nombres de postes disponibles, il est possible de procéder à une élection par acclamation.

Monsieur Grossen est élu par acclamation au poste de président pour l'année à venir.

Election du vice-président

Christophe Korber est élu par acclamation au poste de vice-président pour l'année à venir.

Election des scrutateurs

Les scrutateurs actuels, Lorette Jaton et Jean-Marc Hermans, sont réélus par acclamation.

Election des scrutateurs suppléants

Les scrutatrices suppléantss actuelles, Françoise Gavillet et Manuella Gavillet, sont réélues par acclamation.

07. Communications (2ème partie)

Christophe Korber prend la parole concernant la commission pour l'énergie. Un rapport intermédiaire avait été promis, de ce fait, Monsieur Korber lit et détaille ledit rapport. En résumé, le but de cette commission est de préparer un cadre politique pour la Municipalité sur divers points tels que le développement des énergies renouvelables, les études et promotions des économies d'énergie, les études de propositions concrètes pour la population ainsi que le suivi des projets énergétiques en cours. La commission a commencé à travailler sur plusieurs projets et les membres du conseil seront tenus informés de l'avancée des discussions.
Françoise Gavillet demande quelle est la société qui s'occupe du micro-turbinage car elle ne connaît pas cet acronyme. Monsieur Korber lui répond que l'AIEHJ est l'association intercommunale des eaux du Haut-Jorat.
Jacques Planchamp demande où se ferait ce micro-turbinage. Christophe Korber lui répond que c'est une étude qui est en cours et que le lieu n'est pas encore connu.

À propos du rapport de la commission de gestion et de leur remarque concernant le poste déchets, Patrick Keller informe les membres qu'il n'est peut-être pas mentionné dans le rapport, mais la Municipalité y travaille. De plus, concernant la remarque sur l'absence de règlement pour la police des constructions, Monsieur Keller explique que ce règlement est lié au règlement du plan général d'affectation. En effet, il n'est pas possible de faire un règlement sur la police des constructions et cinq plans généraux d'affectations pour les cinq villages. Les deux choses étant liées, nous aurons donc un règlement général sur les constructions pour Jorat-Menthue lorsque nous aurons un plan général

d'affectation pour la Commune. La Municipalité commence à préparer ce plan général d'affectation qui sera un travail de longue haleine.

Monsieur Keller donne des informations concernant l'association régionale Gros-de-Vaud (ARGdV).

Monsieur le Syndic annonce que l'inauguration de la garderie des Fontaines aura lieu le 28 juin 2014. Cette dernière sera réservée aux enfants qui fréquentent la garderie ainsi qu'à leurs parents, aux voisins proches et aux municipaux.

Concernant la loi sur l'aménagement du territoire, Patrick Keller rappelle aux membres que depuis le 1er mai et jusqu'à ce que le plan directeur soit adopté par la Confédération, tout projet de zonage doit être compensé sur le territoire de la Commune ou d'une autre commune. De ce fait, si nous ne pouvons pas échanger une partie, nous ne pourrons pas rezoner d'autres endroits. Ceci permettra cependant à la Commune de faire un inventaire des réserves de zones à bâtir sur l'ensemble du territoire d'ici au 30 octobre 2014.

Patrick Keller informe les membres que le 1er août aura cette année lieu à Peney-le-Jorat.

08. Divers et propositions individuelles

En date du 28 octobre 2013, René Pernet avait présenté le projet de construction du collège de Bercher. Il revient aujourd'hui sur l'avancée des travaux. Financièrement, il informe les membres qu'il n'y a pas de surcoûts et que le budget qui a été voté est pour l'instant totalement respecté. Concernant le voisinage et la sécurité, il rappelle qu'ils sont très attentifs à ces points ! Sur trois bâtiments prévus, deux seront prêts pour la rentrée du 25 août 2015. Le troisième bâtiment qui regroupera l'administration ainsi que le réfectoire sera terminé pour la rentrée des vacances d'octobre. Un réfectoire provisoire dans l'ancienne salle de gym de Bercher sera mis en place les premiers mois. Les élèves et leurs parents auront l'occasion de visiter un bâtiment du collège dans le courant du mois de juin ce qui leur permettra de visualiser ces nouveaux bâtiments et être sereins afin de passer de bonnes vacances et d'appréhender cette rentrée avec un peu moins d'anxiété. Pour le public, une inauguration officielle aura lieu les 14 et 15 novembre où chacun aura l'occasion de venir découvrir le projet.

Concernant les marquages routiers prévus à Sottens, Jean-François Jaton demande s'il y aura également une campagne de prévue à Villars-Mendraz étant donné que toutes les lignes des « céder le passage » sont effacées. Line Gavillet lui répond que les lignes étaient belles et bien commandées mais l'entreprise mandatée traine beaucoup. C'est pourquoi, en parallèle, la Municipalité imagine éventuellement de mettre une priorité de droite à cet endroit. Ceci est une affaire à suivre.

Jean-Paul Cavin trouve que le questionnaire de Cosvegaz à l'attention des habitants de la Commune concernant leurs habitudes et consommations énergétiques est une excellente idée. Néanmoins, il se demande comment ces données seront utilisables. En effet, une des questions porte sur la consommation de chauffage des ménages. Il se demande donc comment les locataires peuvent répondre à cette question. Patrick Keller lui répond que cette enquête a été réalisée à titre statistique et que Cosvegaz a effectué ce questionnaire au sein de plusieurs communes dans le but de faire un bilan énergétique pour pouvoir calculer en gros combien d'énergie notre Commune dépense. Bien sur, ils sont conscients que tout le monde ne va pas répondre mais ça donne déjà une idée générale. De plus, Monsieur Keller informe les membres que ce questionnaire aura également pour but d'étudier la possibilité de créer du gaz à l'aide de bois. Il insiste cependant sur le fait que ceci n'est que le début de l'étude et que le conseil sera bien entendu informé en temps voulu de l'évolution des choses.

Manuella Gavillet se fait la porte-parole d'une habitante qui souhaiterait qu'une main courante soit installée à la rampe d'accès du cimetière de Peney-le-Jorat. La Municipalité en prend bonne note. De plus, elle demande pourquoi un Molok est systématiquement fermé à Peney-le-Jorat. Claude Racine lui répond que ce Molok n'est pas en panne mais bloque. La Municipalité en est consciente et ce problème a été signalé à l'entreprise responsable.

À propos du bois de feu, François Cornu s'étonne que les habitants n'aient pas reçu de formulaire pour commander ce bois. De plus, il informe les membres que le 13 septembre auront lieu les portes ouvertes de l'AIEHJ avec la possibilité de visiter les installations de pompages ainsi que les réservoirs de l'association.

Pierre-André Pelet demande s'il est possible de mettre l'indicateur de vitesse dans la rue du Collège à Sottens. La Municipalité en prend note.

Christophe Dubrit demande s'il serait possible de faire passer le chemin des Epinettes à Sottens en zone 30 km/h car il y a de nombreux enfants sur ce chemin et les véhicules y passent vite.

Le Président lève la séance à 21h30.

Le Président	La secrétaire
Frédy-Daniel Grossen	Tiffany Berney